



Fraude escroquerie arnaques depot de plainte procès

Par **fred56**, le **23/11/2008** à **13:07**

bjr. apparemment comme bon nombre d'usagé d'internet j'ai été prélevé de 79euros 80 par la société j'ai donc procédé a l'envoi d'un recommandé a ma banque afin d'obtenir le remboursement de la somme. ma banque m'a demandé d'aller a la gendarmerie afin d'obtenir la rédaction d'un depot de plainte. le gendarme m'a posé un bon nombre de questions et vérifié mes achats sur internet a l'aide de mon adresse ip. il m'a menacé de garde a vu en cas de déclaration mensongere !!! je ne suis pas responsable de cette situation mais l'adresse ip garde toute trace et donc ces prélèvements y figurent. quels risques pour moi??

Par **Fairy devil**, le **25/11/2008** à **12:11**

Réponse à Fred56,rnJ'ai bien lu ton message et il vient de m'arrivé la meme chose.rnMaintenant il est clair que c'est la société ... qui nous a prélevé mais est ce que toi aussi ton expéditeur est: ... et ton fournisseur d'accès: France Télécom?rnSi oui répond moi?

Par **missillier**, le **30/11/2008** à **17:06**

Mon compte a été prélevé de 79,80 euros par la société ... comment puis je faire pour me faire rembourser? Mon accès internet est France Telecom, et la société de paiement SECUREPAYS

Par **missillier**, le **30/11/2008** à **17:07**

Est ce que vous vous êtes fait rembourser par la société ...?

Par **Fairy devil**, le **30/11/2008** à **19:56**

Pour Missillier,
Tu ne peux pas te faire remboursé.
En faite quand nous avons donné notre numéro de compte pour une vidéo ils on profité de le gardé pour nous offrir un abonnement a notre frais.
Le mieux est que tu déclare ta carte en perte pour avoir un nouveau numéro parce que sinon ils risque de recommencé.
Je suis aller sur des sites ou des personnes ont été prélevé plusieurs fois.
Ce qui faut faire c'est ne plus aller sur ce site et surtout déclaré ta carte en perte.

Par **missillier**, le **30/11/2008** à **21:42**

ok je te remercie du conseil mais se sont vraiment des arnaqueurs!!! Encore merci pour le conseil.